



REPUBLIQUE FRANCAISE Commune **BOURBONNE LES BAINS** **DEL~2023~ 73**

DEPARTEMENT
Haute-Marne

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

- en exercice : 19
- présents : 15
- votants : 17
- absents excusés : 2
- absents : 2

Du lundi 18 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois le 18 septembre, à Salle du Conseil Municipal à 20H30

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

OBJET

Approbation d'un chèque cadeau d'un montant de 30 euros pour une adhésion à une association sportive, dans le cadre de la fête des écoles, au titre de l'année 2023

Etaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia FALLOT, Sébastien HUMBLLOT, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD

Procurations : Patrick BREYER À André NOIROT, Damien CORNU À Emilie BEAU

Etaient absents excusés : Patrick BREYER, Damien CORNU

Etaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 22 septembre 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 13 septembre 2023

Madame Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

***VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,*

Madame Emile BEAU, Adjointe au Maire, informe l'assemblée que dans le cadre de la fête des écoles du 04 juillet 2023, la Directrice de l'Ecole Primaire de la Commune de Bourbonne les Bains avait sollicité la Commune pour un lot sous la forme d'un chèque cadeau d'une valeur de 30 euros à valider ensuite via l'adhésion à une association sportive locale au choix du gagnant.

En effet, différents jeux ont été organisés dont celui des enveloppes surprises. De ce fait, ce fut le jeune Clovis DORMOY qui a obtenu le lot susvisé. Eu égard, Monsieur Clovis DORMOY a adhéré à l'association « Union Sportive Bourbonnaise ».

En conséquence, Madame Emilie BEAU, Adjointe au Maire, propose à l'assemblée d'approuver la prise en charge du règlement du chèque cadeau pour un montant de 30.00 € par la Commune de Bourbonne les Bains à l'encontre de l'association « Union Sportive Bourbonnaise ».

Envoyé en préfecture le 21/09/2023

Reçu en préfecture le 21/09/2023

Publié le 22/09/2023

ID : 052-215200403-20230918-DEL2023_73-DE



Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la prise en charge du règlement du chèque cadeau pour un montant de 30.00 € par la Commune de Bourbonne les Bains à l'encontre de l'association « Union Sportive Bourbonnaise ».

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 21 septembre 2023

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Madame Amélie MOLTER



Monsieur André NOIROT